



Courrier de rappel avant saisie vente

Par **Katherine sanz**, le **15/04/2018 à 16:50**

Bonjour,

Un huissier prend t il la peine d envoyer un courrier simple 'rappelant saisie vente' s il a déjà envoyé un commandement à payer.

La semaine dernière j ai reçu cette lettre et j avais 48 h pour payer

En novembre ce même huissier à fait une saisie attribution sur mon compte, il est venu à la maison 8 jours après la saisie mais mon ami lui a dit que je n habitais pkus la (sur les conseils d un avocat)

J ai reçu un courrier pour recherches infructueuses.

Et mois après je reçois cette lettre de rappel, dans la lettre il y avait huste le détail des sommes dues mais il n est pas mentionné de titre exécutoire.

Si il y a eu commandement à payer,pourquoi envoyer un courrier de rappel ?

Le commandement à payer n est pas signifie à personne ?

Dans l attente de votre retour

Merci d avance

Par **youris**, le **15/04/2018 à 18:50**

bonjour,

si un huissier a pu faire une saisie attribution sur votre compte bancaire, c'est que le créancier qui l'a mandaté, disposait d'un titre exécutoire.

salutations

Par **Katherine sanz**, le **15/04/2018 à 20:58**

Bon jour et merci pour la reponse, oui c est sur il a un titre exécutoire, mais c est le courrier que je ne comprends pas. Rappel avant saisie vente. Or jé n ai jamais reçu de commandement à payer, mais une lettre de recherches infructueuses. C est Ca Que jé ne comprends pas.

Est ce que le commandement à payer est envoyé par courrier pus signifie à personne ?

Merci pour votre retour